

DEGRILUB

A 2108162



DÉGRIPPANT MULTIFONCTIONS HAUTE PERFORMANCE RENFORCÉ au BISULFURE de MOLYBDÈNE

- Ne contient pas de silicones
- Evite une reprise immédiate de l'oxydation en ambiance agressive.
- Hydrophobe : chasse l'humidité des supports
- Fort pouvoir de migration et de pénétration dans les filets
- Rigidité diélectrique supérieure à 50000 volts
- Jet puissant favorisant la pénétration du dégrissant lubrifiant

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

PRODUIT ACTIF	
ETAT PHYSIQUE	Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	810 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre.
POINT D'ECLAIR	23 °c afnor coupe fermée.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair supérieur à 21 °c et inférieur à 55 °c,
RIGIDITÉ DIÉLECTRIQUE	57900 Volts – NF EN 60156
TENSION SUPERFICIELLE	30 Dynes / cm
ODEUR	Caractéristique de solvant.
COULEUR	Anthracite
GAZ PROPULSEUR	
Propulseur hydrocarboné	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Neutre, polyvalent : n'attaque pas les métaux et supports usuels : aciers, aciers inoxydables, alliages légers, aluminium, matières plastiques.

Utilisable en **MULTIPOSITIONS**.

PENETRE RAPIDEMENT les dépôts oxydés, la rouille, les calamines, graisses oxydées, poussières, gommes et autres résidus présents sur les surfaces bloquées ou grippées, filetages, écrous, pièces mécaniques ou électromécaniques, mouvements, etc.

Réduit les risques de détériorations des filets ou de casses lors des démontages en ambiance agressive (air marin, carrières, industries, etc).

Laisse sur les surfaces traitées un film **PROTECTEUR LUBRIFIANT** favorisant les opérations de démontage, remontage, le mouvement des pièces mécaniques en supprimant le grincement, **augmente la longévité des mécanismes et articulations**.

! Equipements et outils d'atelier, mandrins, perceuses, machines-outils	! Ateliers de mécaniques
! Matériels de manutention	! Automobiles, garages, transports
! Engins de levage	! Ateliers d'usinage
! Glissières, tringleries, câbles, guides	! Compagnies d'électricité
! Convoyeurs, roulements	! Services de dépannages
! Serrures, charnières, huisseries	! Electromécaniciens
! Boulons, écrous, vis, goupilles	! Entreprises de forages terrestres ou maritimes
! Rotules, axes, bagues, pivots	! Plombiers
! Equipements électromécaniques, automatismes, portails	! Chauffagistes
! Robinetterie	! Serruriers
! Horloges, parcmètres, commutateurs	! Entreprises du bâtiment
! Vannes automatiques	! Travaux publics
! Matériels et engins de chantier	! Ateliers municipaux
! Installations d'étiquetages, de conditionnements	! Stations d'épurations et de traitements des eaux
! Distributeurs automatiques	! Industries agroalimentaires
! Machines agricoles, tracteurs, chaînes, manilles, etc...	! Agriculture, élevages
	! Marine, bateaux de transports ou de pêches, etc...

DEGRIPPANT

PROTECTEUR DIÉLECTRIQUE

HYDROPHOBE

« REPOUSSEUR D'EAU - EFFET DEWATERING »

LUBRIFIANT

PROTECTEUR ANTI-CORROSION

**PROTECTEUR ANTI-OXYDANT
EXTREME PRESSION**

PROTECTION ANTI-USURE

« ABASSE LE COEFFICIENT DE FROTTEMENT »



MODES ET DOSES D'EMPLOI



Selon les endroits, pulvériser directement sur les surfaces à dégripper :

- pulvérisation localisée : utiliser le tube prolongateur
- pulvérisation large : retirer le tube prolongateur

Laisser pénétrer dans les parties bloquées.

Renouveler si nécessaire l'application sur les surfaces fortement grippées ou gommées, appliquer également lors du montage des pièces afin de faciliter l'assemblage.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation conditionnée en boîtier aérosol à base d'une combinaison synergisée d'huile minérale, de bisulfure de molybdène, d'agent inhibiteur de corrosion.

RECOMMANDATIONS



DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Utilisations réservées aux professionnels

EUH208 Contient REACTION PRODUCTS OF 4-METHYL-2-PENTANOL AND DIPHOSPHORUS PENTASULFIDE, PROPOXYLATED, ESTERIFIED WITH DIPHOSPHORUS PENTAOXIDE, AND SALTED BY AMINES, C12-14- TERT-ALKYL. Peut produire une réaction allergique.

Conservé et utilisé à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conservé hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer la compatibilité et temps de contact appropriés, notamment des surfaces sensibles aux dégraissants dégraissant, matières plastiques, peintures insuffisamment réticulées.

UFI : THJ0-U01V-J00T-3GED

Extrait de conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectuée, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affectés les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988